



CHARTRE POUR UNE CONDUITE EN TOUTE SECURITE

Mon engagement personnel pour améliorer la sécurité routière

Je (nom et prénoms), MAURICHIDI BAN ASSAN,

m'engage à :

- Ne jamais fumer à l'intérieur de la cabine, lors du chargement et du déchargement du produit.
- Mettre la ceinture de sécurité toutes les fois que je circule dans un véhicule et à m'assurer que le conducteur et les autres passagers aussi utilisent la leur (ceci exigera au conducteur qu'il s'assure que toutes les ceintures de sécurité fonctionnent et son propres).
- Arrêter mon téléphone cellulaire en conduisant un véhicule et exiger le même comportement de la part du conducteur lorsque je suis passager.
- Pendant la conduite, j'accepte de ne pas utiliser mon téléphone portable même pour l'utilisation de l'oreillette, ou portant à l'oreille un dispositif auditif de type écouteur ou casque.
- M'assurer que les phares du véhicule à bord duquel je voyage sont allumés dès que la visibilité est mauvaise, particulièrement au lever et coucher du soleil.
- Rouler avec les feux de croisement allumés, même le jour, sous réserve des législations en vigueur.
- Effectuer les manœuvres de dépassement seulement lorsque la voie devant moi est libre avec assez de distance pour achever sans risque la manœuvre.
- Conduire à tout moment de façon courtoise et respecter les piétons et autres usagers de la route.
- Ne pas faire l'excès de vitesse et respecter en tout temps les limites de vitesse indiquées et encourager le conducteur à faire la même chose quand je suis un passager.
- J'accepte de Garder la distance de sécurité 50 mètres minimum entre deux véhicules poids lourds ou supérieurs à 7 mètres de long, roulant à la même vitesse. Et un intervalle correspondant à la distance parcouru en 4 secondes doit être maintenu avec le véhicule qui précède. Sur une route glissante ou en cas de visibilité réduite, cet intervalle doit être doublé.
- M'assurer que le véhicule que je conduis ou dans lequel je me déplace est en bon ordre de marche et :
 - Que les lumières fonctionnent (indicateurs de direction, phares et feux arrières la nuit).
 - Que les avertisseurs fonctionnent.
 - Que les freins sont opérationnels.
- Eviter de conduire ou voyager, de nuit entre 18 h 00 et 06 h 00, hors des villes et agglomérations.
- Respecter la limitation de vitesse à 40 km/h max hors ville, en ville : 25 km/h max, virage dangereux : 15 km/h, pont rétrécie : moins - 17 km/h, descente/montée + virage : 17 km/h, village animé : 25 km/h et les temps des pauses de 45 minutes après 4 h 30 de conduite.
- Pendant mes heures de travail, je m'engage de ne pas consommer, de ne pas distribuer de l'alcool, de la drogue ou de khat.
- Je m'engage de ne pas déconnecter l'OBC et le GPS.
- Faire de remonté des événements tel que presque accident, incident, accident, des points noirs.
- J'accepte de ne pas transporter des passagers non autorisés à bord de mon camion.
- J'accepte de ne pas déconnecter ou de saboter les caméras dans et sur mon véhicule.

Signé :  Date : 05.02.25